



ENVIRONNEMENT
TERRITOIRES
AUTOROUTES
ET MER

Déclaration préalable des élu-e-s CFDT

CTM du 17 septembre 2015

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Un CTM le 3 septembre, un CTM le 17 septembre, un autre le 1^{er} octobre.

La quantité y est mais quant à la qualité du dialogue social que nous réclamons de séance en séance, nous sommes plus dubitatifs. Certes, vous me répondez que le dialogue a lieu dans les groupes de travail en amont mais, là aussi, nous restons sur notre faim !

Les élucubrations administratives et les décisions concernant les CRICR, le plan de relance autoroutier, le RIFSEEP, la réforme territoriale sont autant de sujets qui mériteraient des traitements différents. Nous apprenons également que lors de la dernière réunion informelle entre organisation syndicale et direction au sein de la DDT84 (le 10/09/15), la direction a informés les syndicats du passage de la mission Sécurité Routière en Préfecture au début de l'année 2016 !

A votre décharge, l'exemple vient de très haut. Le Président Hollande place le dialogue social comme priorité n°1 et nous apprenons tous les jours par voie de presse, l'existence de projets, quasi aboutis, de rapports, pouvant mettre à mal tout notre édifice de protection, que ce soit les 35 heures ou plus globalement, le code du Travail.

La CFDT prend acte de la formalisation de l'accès des organisations syndicales aux technologies de l'information et de la communication dans les services du MEDDE et du MLETR. Cependant, il aurait été pertinent de disposer de l'instruction aux services prévue en accompagnement de cet arrêté, afin d'obtenir des réponses et des engagements de l'administration aux questions restées en suspens pendant les différentes réunions préparatoires consacrées au sujet depuis 2013. La CFDT demande un comité de suivi sur les problèmes informatiques des organisations syndicales car la situation se dégrade constamment; le département des relations sociales avait pris note de la nécessité d'un pilotage sur le sujet lors de la réunion du 28 août 2014. La précipitation de ces derniers mois pour obtenir des textes finalisés à ce sujet, ainsi que le manque de moyens dédiés sont responsables, selon nous, du fait qu'à ce jour, plusieurs problèmes importants demeurent, allant contre les principes de base encadrant la communication syndicale : mise à disposition de l'organisation syndicale de **l'ensemble** des équipements informatiques, **en nombre suffisant** et **en état de marche**, mise à disposition de listes de diffusion **complètes**, possibilité pour **tous les agents du ministère** d'accéder à l'information syndicale **sans limites** et **quelle que soit leur affectation**, possibilité de bénéficier de **dispositifs de formation**.

Concernant les choix interministériels en DDI, nous nous interrogeons sur les SIDSIC. En effet, des décisions sans concertation ont été prises pendant l'été, le choix de transférer les personnels dans le bop 333 n'est pas neutre et mérite pour le moins de réelles discussions.

Nous revenons encore une fois, en accord avec l'intersyndicale, sur le fiasco estival du projet d'amendement Prévoyance des Agences de l'Eau, adossé au projet de loi AFB reporté à janvier 2016, voire, peut-être, aux calendes grecques. Nous constatons et dénonçons l'amateurisme dans la gestion

du dossier par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité. La mobilisation et la détermination des personnels sur ce sujet restent intactes et nous ferons en sorte que la ministre tienne ses engagements.

Nous vous l'avons dit à maintes reprises, Monsieur le président, depuis votre arrivée, vous avez des obligations de résultats en matière de prise en charge des risques psychosociaux et de préservation de la santé morale et physique de tous vos personnels, y compris celle des représentants syndicaux qui travaillent péniblement dans ces ministères, sans vraiment pouvoir dialoguer, la plupart du temps sans concertation, y compris quand il s'agit de les « expulser » d'une partie de leurs locaux qui leur étaient octroyés.

Décidément la circulaire dialogue social de nos ministres a du mal à se mettre réellement à l'œuvre !

Nous attendons des informations et communications sur :

- le SERM (schéma des emplois et des recrutements ministériels) 2015. Pas de nouvelles bonnes nouvelles mais qu'en est-il vraiment ?

Dans ces moments où nous prenons connaissance de certaines propositions de la cour des comptes sur la masse salariale et l'emploi : où en sommes-nous du rapport entre départs et recrutements par exemple ? Entre 2014 et 2011 nous avons rendu près de 13500 emplois...

- les plans de requalifications de C en B et de B en A : quels retours du guichet unique sur les dispositifs proposés ? Quel calendrier réel de mise en œuvre ? Quelles adaptations des épreuves des concours internes et/ou sur épreuves professionnelles ? En clair où en sommes-nous après la réunion du 16 juillet ?

- quelles dispositions pensez-vous arrêter pour engager toutes les négociations utiles à transposer les mesures PPCR si cet accord est soutenu par une majorité d'organisations syndicales : clairement il va falloir négocier, que ce soit pour les corps techniques et atypiques, comme pour celui des personnels d'exploitation et des adjoints techniques qui ne peuvent pas rester en l'état. Il y a des négociations à ouvrir.

Je vous remercie.